

Par courriel : dezelak.gordon@hydro.qc.ca et par courrier

Québec, 5 août 2015

Monsieur Gordon Dezelak
Hydro-Québec
855, rue Sainte-Catherine Est, 21^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4P5.

Objet : Projet de construction du poste Saint-Patrick à 315 kV dans l'arrondissement le Sud-Ouest à Montréal

Monsieur,

À la suite des première et deuxième parties de l'audience publique sur le projet mentionné, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier, vous demande de répondre aux questions suivantes dont les réponses sont requises le 7 août au plus tard.

Question 1

La section 2.1.5 l'étude d'impact se lit comme suit :

« 2.1.5 Plan d'évolution du réseau de l'île de Montréal

Le vieillissement du réseau à 120-12 kV de l'île de Montréal a conduit à une prise en charge intégrée visant à coordonner les interventions et à saisir les occasions d'amélioration du réseau. C'est ainsi qu'un plan d'évolution a été élaboré en 2010 pour définir les grandes orientations du réseau régional de transport d'électricité, notamment l'implantation progressive de réseaux à 315 kV puisque cette tension s'avère la plus adaptée aux besoins futurs de l'île de Montréal. Les analyses concluent qu'il est souhaitable de migrer vers un réseau à 315 kV, mais c'est l'appréciation de chaque étude locale qui déterminera la solution finale à appliquer. Cette migration vers une tension supérieure s'inscrit en fait dans l'évolution naturelle du réseau. »

De même, à la section 9.3 on peut lire :

« 9.3 Amélioration de l'efficacité économique

Hydro-Québec a étudié le projet du poste Saint-Patrick dans le cadre d'un plan d'évolution du réseau de transport de l'île de Montréal. Ce plan s'inscrit dans une vision globale du développement du réseau qui se veut optimale, tant sur le plan économique que sur celui de la gestion du territoire. Il répond donc au principe de l'efficacité économique du développement durable pour les générations futures.

En implantant des lignes à 315 kV dans les emprises existantes de lignes à 120 kV sur l'île de Montréal, et en construisant des postes à 315-25 kV plus puissants que les postes satellites types à 120-25kV, Hydro-Québec prend en compte la pression grandissante imposée par la croissance démographique sur l'île de Montréal et dans la couronne métropolitaine, jusque dans la région de Lanaudière, de même que la valeur économique des terrains visés par cette pression de développement. On évite par la même occasion les impacts environnementaux liés à l'implantation de lignes et de postes dans de nouveaux emplacements. Le remplacement progressif du réseau à 120 kV par un réseau à 315 kV constitue donc un choix économique rentable à long terme pour les générations futures. »

- a) Détaillez quels sont les constats qu'a fait Hydro-Québec quant à l'état du réseau à 12 kV sur l'île de Montréal ?
- b) Détaillez les types d'analyses (y compris, économiques, environnementales et sociales) réalisées, et les résultats de celles-ci, qui ont amené Hydro-Québec à conclure qu'il est souhaitable de migrer vers un réseau à 315 kV ?
- c) Précisez (et détaillez) quelles sont les grandes orientations du réseau régional de transport d'électricité (y compris l'implantation progressive de réseaux à 315 kV) qui ont été adoptées par Hydro-Québec en réponse aux constats et analyses abordés aux points a) et b) ci-dessus ?
- d) Indiquez en quoi le projet de Poste Saint-Patrick est conforme, ou diffère, des grandes orientations du réseau régional de transport d'électricité (y compris l'implantation progressive de réseaux à 315 kV).

Il est également possible que d'autres demandes vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jonathan Perreault
Analyste

c .c. M^{me} Janis Crawford